

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Stance du 21 mars.

Présidence de M. J. Dérégnaucourt, maire.

Compte-rendu sommaire de la séance extraordinaire du 21 mars 1872

Secrétaire : M. Ch. DAUDET.

Absents : MM. Edouard Delattre, A. Talon, Désiré Sival, Charles Roussel, A. Barbaux.

En voyage : MM. Joseph Quint, Ch. Junker, Louis Barbotin, Molte-Bossut. Empêchés : MM. C. Castel, C. Descat, B. Coulogne.

Le Conseil,

1° — Approuve le budget pour l'entretien de l'Espierre et du Trichon pour les exercices 1871 et 1872.

2° — Emet un vœu favorable au redressement du chemin de grande communication N° 9 (partie comprise entre le cimetière communal de Roubaix et l'extrémité du territoire vers le lieu dit : le laboureur).

3° — Emet également un avis favorable sur l'emplacement d'une station à établir à la Madeleine sur le tracé du chemin de fer de Lille à Dunkerque et Calais, modifié aux abords de Lille.

4° — Renvoie à une commission de trois membres (MM. Dellebecq-Desfontaines, J. Quint et Deleporte-Bayart) l'étude d'un projet de prorogation de tarif d'octroi, et d'un autre de taxe sur les fourrages secs.

5° — Approuve divers crédits supplémentaires formant un total de 6,092 fr. 37 à inscrire au budget supplémentaire de 1872 et repartir comme suit :

Table with 2 columns: Description of credit and Amount. Includes items like 'Un crédit pour solde de travaux au cimetière', 'un crédit pour dépense', 'un crédit pour fournitures en 1871 aux asiles et écoles de filles de la sagesse', etc.

6° — Renvoie à la commission des écoles l'étude relative à l'achat d'un terrain pour une école de filles, asile et crèche.

7° — Vote un crédit de 7,000 fr. à imputer sur le budget supplémentaire de 1872 savoir :

1° Pour un égout au pont de la gendarmerie, 5,000 francs ; 2° Pour d'autres frais du renouvellement des eaux qui doit être opéré pour l'assainissement du Canal, 2,000 francs.

8° — Demande une étude plus approfondie de l'ouverture d'une rue, entre la rue de Fontenoy et celle de la Chapelle-Carette ; 9° — Adopte les conclusions d'un rapport de la commission de la voirie qui combat et détruit les allégations injurieuses de quelques intéressés au sujet de l'enquête parcellaire sur une modification au tracé du boulevard de ceinture.

On n'a pas oublié que dans l'ardente polémique, engagée, lors des élections au Conseil général, entre M. Jules Braine et M. Testelin, celui-ci fut accusé d'avoir remplacé, sur le champ de bataille, les insignes tricolores de « commissaire général de la défense » par le brassard de la société internationale de secours aux blessés.

Une dérogation formelle, telle fut la réponse de M. Testelin.

Or, voici que dans le procès des four-

nisseurs militaires qui se plaide en ce moment devant le tribunal correctionnel de Lille, un témoin, M. Armand Dibos, nommé chevalier de Légion d'Honneur, pour sa belle conduite devant l'ennemi, vient confirmer, sous la foi du serment, le fait avancé par M. Jules Braine.

Pour l'édification de nos lecteurs, nous détachons du compte-rendu de l'audience de mercredi la déposition de M. Armand Dibos :

M. le président. — Votre nom ? R. Armand Dibos, percepteur à Lille. D. Votre âge ? R. 46 ans.

D. En quelle qualité avez-vous servi à l'armée du Nord ? R. Comme payeur principal du vingt-troisième corps, composé de la division des marins et de tous les mobilisés du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Marne.

D. Dites ce que vous savez sur les fournitures de l'armée, sur les déficiences de l'habillement des soldats.

R. J'arrivai à l'armée le 13 décembre. Elle quittait, trois jours après, le 16 décembre, le département de l'Aisne pour se diriger vers la Somme.

Dans les marches, je m'aperçus bientôt que l'habillement, l'équipement, y compris la chaussure, laissait complètement à désirer.

Le drapeau des bibles et mobilisés était ce que j'appelle dans nos villages du picou... Chacun récrimait. J'en fis, le 19, la remarque à un officier de campement, vis-à-vis de plusieurs officiers. Les légitimes réclamations de nos pauvres mobilisés, ce jour-là, étaient tristes à entendre et, pourtant déjà, il n'y avait plus de remède.

On avait beau répéter que notre département du Nord avait emprunté 45 millions qu'il avait à Lille une administration préfectorale que l'on certifiait intelligente; elle était entourée, disait-on, de délégués très actifs...

Les réclamations pleuvaient; on promettait toute espèce de satisfaction, — téméraires promesses ! Nonobstant, nos malheureux camarades comptaient recevoir très rapidement un renouvellement d'effets et de boues fusils.

Nous nous rendimes bientôt à Corbie. J'y vis M. le commissaire de la défense nationale en tenue civile, orné d'un brassard ; chacun pensait, en le voyant ainsi, qu'il venait apporter sans doute son concours de médecin à nos ambulances. On disait : il vient franchir les lignes, visiter nos antonements, écouter les justes réclamations des mobilisés, y porter remède.

Au moment où je m'approchai de lui pour lui présenter mes appréciations sur les déficiences de l'habillement, de l'équipement, de la chaussure, on m'appela au grand quartier de la trésorerie. Quand je sortis, je ne revis plus M. le commissaire de la défense nationale ; je ne l'ai plus revu de la campagne.

A Bapaume, épuisé de fatigues, après avoir fait le coup de feu, je regardais ce champ de bataille jonché de neige, couvert de mourants et de morts. Tout à coup, des cris, des gémissements se font entendre à côté de moi ; j'avancé ; j'aperçus là un mobilisé à demi-nu, les vêtements en lambeaux et me disant : « J'ai froid ! » Plus loin, un mobilisé aux pieds gelés, chaussé de souliers crevés, avec semelles en feutre, en carton, en papier... C'était navrant ! J'ai constaté en une demi-heure cinquante faits du même genre, tous horribles à voir...

Comme payeur, ayant fait toute la campagne d'Italie, également en cette qualité, il est impossible, monsieur le Président, d'avoir assisté à un contraste plus frappant et plus honteux pour l'organisation de la division de l'armée du Nord. (Sensation dans l'auditoire...)

Au bout de quelque temps, les habits étaient réduits en lambeaux, les souliers s'effondraient, et le grand nombre de ceux que le feu de l'ennemi avait épargnés tombaient en débris et dans la neige, dans la boue, dans les fossés en mourant de froid et de misère à cause de la mauvaise qualité des vêtements. Murmures dans la salle. — Des voix : C'est vrai, c'est vrai.

Le tribunal n'ignore pas sans doute ce que c'est qu'une grande garde :

Lorsqu'on arrive dans un campement, la division, la brigade ou le régiment vient s'abriter dans un village, et l'on place sur les hauteurs une compagnie, soit 100, 200, 300 hommes qui composent la grande garde. Cette

compagnie place ses sentinelles appelées vedettes, destinées à donner l'éveil.

Eh bien ! pendant cet hiver de 1870-1871, l'un des plus rigoureux qu'on ait eu depuis un quart de siècle, nos pauvres mobilisés étaient postés à demi-nus pour remplir cette mission, véritable poste d'honneur... Parfois, quand on allait pour les relever, on ne trouvait plus que des cadavres. Je l'ai vu de mes yeux.

Tout cela, certainement, provenait des fournisseurs des fournitures, et doit remonter à une administration qui, dans nos plus terribles moments de guerre, n'a jamais eu en France, sa par elle pour l'incapacité...

Nous recevons, à propos de la souscription patriotique, diverses communications que le défaut d'espace nous oblige à remettre à demain.

Par décision de M. le préfet du Nord, les congés de Pâques commenceront, cette année, dans les écoles primaires publiques du département, le samedi 30 mars, après la classe du soir, et finiront le lundi 8 avril, à 8 heures du matin.

L'autorité vient d'interdire la représentation sur le théâtre de Roubaix, du drame Les Misérables, de Victor Hugo.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie.

Lundi 25 mars, 8 h. 1/4 du soir.

Etude de l'acide sulfureux.

Cours public de Physique.

Mercredi 27 mars, à 8 h. 1/4 du soir

L'organe de l'ouïe.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 20 mars

Affaire des Marchés de la guerre

Présidence de M. Parenty, vice-président. — Ministère public : M. Robinet de Cléry, procureur de la République.

(Suite.)

La majeure partie de l'audience a été consacrée aux expertises des souliers qui se trouvent dans les deux caisses déposées devant le tribunal.

M. Joubert, représentant, à Paris, de la maison Manfield de Londres, est loin d'être d'accord avec M. Dufour, cordonnier, rue des Tanneurs, et sur le prix de revient et sur la qualité de la marchandise. Tout ce qu'on peut constater, c'est que les souliers écartelés les uns après les autres sont de qualité détestable.

Le tribunal décide que deux nouvelles caisses seront amenées devant le tribunal.

M. Meunier a fait dresser un état d'où il résulterait qu'au lieu de réaliser 110,000 francs sur les fournitures, il aurait perdu 13,000.

M. Magnier, après un examen de cet état, constate l'absence de 36,000 fr. portés pour entretien de maison n'a pas été augmenté, puisque les fournitures n'ont fait que passer par la main ; cet état portait 32,000 fr. de retenues faites par l'administration. Or, ces retenues ont eu lieu pour des retards de livraison.

Quant à l'escompte, s'élevant à 39,000 fr., il a été en partie supporté par les marchands anglais. Il ne faut tenir compte que de l'intérêt du capital engagé soit 5,500 fr., plus 3,000 fr. de frais de voyage, et tout 8,500 fr., ce qui ne réduit que de 8,500 le bénéfice de 110,000 fr.

M. Richard, ex-intendant de l'armée du Nord, a passé des marchés. Il raconte dans quelles circonstances il est entré en relation avec Meunier. M. Richard avait trouvé en magasin une grande quantité de drap de sous-officiers qu'il demanda l'autorisation d'utiliser. Toutefois, cette quantité était insuffisante, et il allait traiter avec un négociant belge, quand Meunier vint lui proposer de prendre toute la fourniture dont l'importance était indiquée par M. Richard.

Meunier proposa en même temps une four-

niture de 50,000 paires de souliers. Le type fut présenté, et les signatures y apposées.

M. Richard ayant grand besoin de guêtres, mais comme on ne pouvait demander cet article en Angleterre, puisqu'on n'y fabriquait que la guêtre en deux pièces, M. Richard consentit. Sur l'interpellation de M. Ovigneur, si M. Richard n'avait pas refusé une fourniture de qualité supérieure au type, M. Richard répond affirmativement. La commission, dit-il, doit s'occuper du type et non de la qualité. Il faut que les règlements soient respectés.

M. Boissonnet, officier d'administration, rappelle que Meunier a tenté de lui offrir de l'argent. Sur son refus énergique, Meunier est resté confus.

Meunier me, et prétend qu'il voulait seulement remettre une lettre à M. Boissonnet, et que ce dernier a mal interprété son geste.

M. Boissonnet maintient son allégation d'autant plus énergiquement que ces tentatives ont été répétées. La première remonte en avril 1871.

M. le président. — On voit sur votre carnet de voyage un projet de remise de 1 p. 100 à l'intendance.

M. Milson, sous-intendant, constate que les magasins de Lille sont insuffisants; qu'il y règne par suite un désordre effrayant et d'où résulte inévitablement de grandes erreurs. M. Thorel est chargé de ce magasin, de deux annexes en ville et de deux au dehors. Il était responsable, il lui était impossible de faire face à tant d'occupations et de difficultés.

M. Milson explique un fait qui a son importance à propos des fournitures. On avait confié des basaux à des ouvriers et ouvrières de Lille, pour les coudre aux jambes des pantalons d'artillerie. Or, il arriva que ces pantouffles étaient d'un centimètre et demi trop court. Les pantalons, quoique confectionnés avec des fournitures de l'Etat, furent refusés.

Les intéressés firent courir le bruit que l'intendance refusait les pantalons pour favoriser de gros entrepreneurs. C'était une grave erreur. Les pantalons restèrent en magasin, quand pendant la Commune un colonel d'artillerie de Saint-Omer, dont le régiment était appelé à Versailles, vint à Lille demander 3 pantalons, M. Milson répondit qu'il n'en avait pas ou du moins que ceux qu'il possédait avaient les jambières trop courtes.

— De combien ? demanda le colonel.

— D'un centimètre et demi, répondit l'intendant.

— On ne peut pas pour un centimètre et demi, répliqua le colonel, laisser triompher la Commune.

Les pantalons furent livrés.

M. le président. — Dans ses aveux, Thorel a dit qu'il ne voulait pas dénoncer, mais que d'autres bien plus coupables que lui étaient estimés et récompensés.

Thorel. — Je ne puis citer. Vous comprenez que depuis trente ans que je suis dans l'intendance...

M. Milson explique le rôle des commissions de réception. Il a refusé des guêtres fournies par Meunier-Sterling. Elles devaient être réparées. Elles ont, paraît-il, été acceptées plus tard sans l'être. Il donne de bons renseignements, et il est étonné qu'il ait accepté 1,450 francs de Meunier.

Hayart. (C'est cet employé dont il est question dans le certificat délivré par M. Testelin.) En 1865, il est rentré à la mairie de Lille sur la recommandation de M. Lober. En 1870, il fut mobilisé. Un jour, on vint demander des jeunes gens intelligents pour être employés pendant la guerre. Je fus désigné. MM. Testelin, P. Legrand et Druex, étant satisfaits de mes services, voulaient bien me protéger, mais Lober m'ayant aperçu me dit : « Que faites-vous ici ? Qui vous a amené ? » Cela voulait dire que je n'y resterais pas longtemps. Quelques jours après, en effet, au de mes camarades me remit une lettre signée de Lober, dans laquelle il me dénonçait à mon chef de bataillon. Il disait que j'étais inutile à la préfecture et qu'il fallait me rappeler. La lettre de Lober resta sans effet.

Hayart rappelle qu'il est allé à la nouvelle Préfecture pour le service de l'habillement, et qu'il a été révoqué en voyant ce qu'on se disposait à donner à nos mobilisés pour les garantir du froid et des intempéries. « Des souliers que des femmes chinoises n'auraient pu mettre, dit-il, des chemises qui couvraient à peine les reins des hommes. »

Hayart observait de très près les faits et

crédits spéciaux pour diverses cathédrales, 13 (secours pour travaux concernant les églises et presbytères), 15 (personnel des cultes protestants), 16 (églises de la confession d'Augshourg), 17 (culte israélite), 18 (édifices des cultes protestants et israélites), et 19 (dépenses diverses et accidentelles).

Le chapitre 14 relatif aux travaux des édifices diocésains dans les départements annexés est supprimé.

Un scrutin s'ouvre sur l'ensemble du projet de budget de ce ministère.

L'ensemble du projet est adopté.

On passe ensuite au budget du ministère des affaires étrangères.

M. Depasse demande que des économies soient opérées, il énumère différents crédits qui, suivant lui, pourraient être supprimés; il proteste contre l'augmentation toujours croissante du budget de ce ministère qui depuis 1851 jusqu'en 1872 a été considérablement augmenté. L'orateur trouve que certains traitements d'ambassadeurs sont trop élevés et conclut en demandant à la Chambre d'adopter son amendement, qui prononce la suppression du médecin du ministère.

M. Benoist-d'Azy, rapporteur, répond qu'il est après avoir réfléchi que la commission a adopté les chiffres inscrits au projet, car elle a pensé que malgré ses malheurs, la France devait faire bonne figure dans le monde.

Adoption de l'amendement Depasse.

Adoption du chapitre 1er (personnel de l'administration centrale, moins la dépense annulée par l'amendement Dupasse).

Adoption du chapitre 2 (matériel).

M. Folliet demande, à propos du chapitre 3 (traitement des agents politiques et consulaires) pourquoi la commission a cru devoir supprimer le consulat général de France à Turin, au moment où il est utile.

M. Benoist-d'Azy, rapporteur, répond qu'il existe déjà des consuls français à Milan et à Gènes, d'ailleurs le ministre des affaires étrangères conserve la faculté d'établir un consulat à Turin.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, confirme cette réponse et ajoute qu'il trouverait bien le moyen d'établir à Turin un consulat général, du moins un consulat simple.

M. Lorgeril trouve que tant que nous serons en république, que nous aurons un gouvernement provisoire, nous devons opérer des réductions sur les traitements des agents diplomatiques qui ne peuvent nous rendre aucun service en ce moment. L'orateur se réclame d'un amendement de M. Magnin qui demande des réductions.

M. Magnin. — Mon amendement ne va pas aussi loin que vous le pensez.

M. de Lorgeril. — Alors j'amende votre amendement.

M. Fourcaud demande que le gouvernement améliore la situation de nos consuls dans les ports et les colonies.

M. des Rotours demande comme M. de Lorgeril que des économies soient réalisées sur le traitement de nos représentants à l'étranger.

M. de Rémusat répond qu'il faut compter avec les nécessités diplomatiques et tenir notre rang à l'étranger.

M. Jenson trouve que notre représentation à l'étranger est beaucoup trop dispendieuse, comparée à celle des autres pays.

Adoption du chapitre 3 et des chapitres 4 (agents en activité), 7 (résidences politiques), 8 et 9 (indemnités et secours), 10 (dépenses diverses), 11 (missions extraordinaires), 12 (ambassade ottomane), 13 (ambassadeur à Kader).

Adoption des chapitres 14 et 15 (exercices primés), 16 (exercices clos) et 17, sans indication.

L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté par 694 voix contre 3.

On passe au budget du ministère de l'agriculture et du commerce.

M. de Goulard, ministre de l'agriculture et du commerce, présente quelques observations sur les réductions dont son département a été l'objet.

Adoption des chapitres 1, 2 et 3.

La séance continue.

Au départ du courrier, le dernier envoi n'était pas arrivé.

BOURSE DE PARIS

du 22 Mars

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, and Nouvel emprunt.

à combattre, une cause commune à établir et à défendre avec d'autres intérêts, d'autres anxiétés, d'autres forces; pour quelques-uns, le baptême du sang à recevoir; pour plusieurs ce fortifiant contact avec la terre, avec la glèbe natale, dont la vaine fable d'Antée semble l'immortel symbole. Il y eut là tout un élément d'activité, de labeur, d'utilité pratique, de coalescence intellectuelle et morale, qui, perdu ou à peu près pour les dépravés ou les incapables, ne se lut pas pour les natures droites, et changea, dans ces mauvais jours, bien des attitudes d'étagères en charnières ou en épées. Edgard Mévil, — ai-je besoin de le dire ? — ne s'était pas encore arrêté à une seule de ces réflexions. Pourtant les amis et les souffrances personnelles qu'il avait subies depuis six semaines, sa mésaventure, son duel, sa blessure, son renoncement forcé aux succès et aux vanités du monde, ses inquiétudes pour son père, pour son oncle, pour sa cousine, ce voile sinistre que la révolution récente, étendait sur les affections de famille comme sur les sentiments publics, tout cela donnait à sa pensée une direction plus sérieuse et plus virile.

Il était beaucoup moins sportif et un peu plus homme; bien des choses qu'il avait regardées comme essentielles, nécessaires à sa vie, lui semblaient maintenant inutiles; beaucoup d'autres, auxquelles il n'avait jamais songé, lui apparaissaient avec une

gravité toute nouvelle. Et là, dans l'étroite rue de ce pauvre village, à cette heure de nuit sombre et taciturne, sortant de ce cabaret enlumé où il s'était trouvé pour la première fois en face de la démagogie militante, allant chez un ami de sa famille, ou il espérait trouver des nouvelles de M. Durousseau et de Sylvie, Edgard Mévil se sentait déjà plus près de retrouver les vrais titres de dignité humaine qu'aux heures splendides où il trônait dans son salon, rayonnant dans une avant-scène ou professait dans une écurie.

Ce qu'il vit en entrant chez maître Ramiard, était de nature à l'affermir dans ses sages et salutaires pensées. Pour adoucir la réclusion du notaire et satisfaire à ce besoin de communications fréquentes qui accompagne les jours de crise et de péril, ses deux vieux amis, le docteur Bergier et l'abbé Sorel, se réunissaient, tous les soirs, auprès d'une prétendue table de jeu qui restait toujours une table de conversation. Le plus jeune de ces trois hommes de bien avait passé soixante ans; ils avaient vieilli ensemble, suivant côte à côte cet obscur sentier du devoir, du labeur ingrat, du dévouement inconnu, qui a dans nos campagnes ses saints et ses martyrs. Le notaire ne s'était pas cru obligé de devenir démocrate sous prétexte qu'il y avait des gentilshommes, ni le médecin d'être athée, sous prétexte qu'il y avait des prêtres. Sans cesse en contact dans cet étroit milieu qui for-

mait tout leur horizon, se rencontrant, aux heures tristes et graves, au chevet des moribonds et des malades, ils avaient compris qu'il fallait ou se haïr cordialement ou s'aimer beaucoup, et ils avaient eu le bonheur ou la sagesse de prendre ce dernier parti. Il y avait quelque chose de touchant dans l'union parfaite de ces trois vieillards dont l'un apportait à la communauté sa douceur mélancolique, l'autre sa ponctualité méticuleuse, le troisième sa brusquerie, et qui faisaient de ces humeurs diverses un trésor de bonté et de charité.

Comme ces couchers de soleil, dans les pays plats et monotones, qui empruntent à la pureté du ciel une beauté calme et douce, leur vieillesse, au milieu de ces travaux arides et uniformes, s'embellissait d'un rayon de ce contentement intérieur, récompense terrestre des cœurs simples et des existences bien remplies. Ajoutons que, pour leur rendre cette récompense plus charmante et plus visible, la Providence la leur avait fait apparaître, quatre ans auparavant, sous les traits de la jeune marquise George de Prasly. Après le départ de son mari, Sylvie s'était enfermée dans le château dont elle devenait la seule gardienne, et là, éloignant toutes les images, tous les souvenirs de ce monde et de ces fêtes où elle avait passé en reine, elle s'était volontairement condamnée à une vie presque claustrale, ne sortant que pour visiter les pauvres, ne recevant que

elle que les trois mandataires naturels de son infatigable bienfaisance : le curé, le notaire et le médecin. Tous trois l'avaient d'abord redoutée comme une grande dame de Paris, disait le curé, comme une merveilleuse, disait le notaire, comme une mijaurée, disait le docteur. Dévoués tous trois à George et à sa mère trop triste pourtant et trop froide pour avoir éveillé au dehors des affections bien vives, ils gardaient quelques préventions contre cette beauté superbe qui n'avait su ni s'accorder avec la mère, ni rendre le fils heureux. Mais quand ils la virent dans ses vêtements de deuil qui donnaient à sa noble figure une dignité incomparable, trahissant et cachant tout à tour une douleur sans amertume et sans étalage, se plongeant dans cette douleur comme dans une mer sans fond, et en rapportant à la surface, comme des fleurs ou des perles, le dévouement et la charité; quand ils la virent, inclinée au lit des malades, une larme dans les yeux, un pâle et un doux sourire à la bouche, se faisant à la fois sœur grise et ange gardien, exerçant vaillamment et simplement les plus austères, les plus sublimes privilèges de la richesse, et descendant aux détails les plus infimes, aux soins les plus minutieux pour soulager ces corps et ces âmes, alors ces trois vétérans, des vertus pratiques et des héros-mes ignorés se sentirent saisis d'un attendrissement immense, d'un pieux et ineffable amour qui jaillit tout d'un coup

au fond de leurs cœurs comme une source béni.

Un aimable et délicat moraliste a remarqué que, dans les existences calmes et pures que n'ont point échevillées les passions mondaines et fébriles, le cœur reste longtemps jeune ou plutôt, qu'il retrouve, au soir, une sorte de seconde jeunesse, pleine de floraisons mystérieuses et de fraîches harmonies. L'abbé Sorel, maître Ramiard, le docteur Bergier, éprouvèrent quelque chose de pareil, à mesure qu'ils se familiarisèrent avec Mme George de Prasly. Il leur sembla qu'un je ne sais quoi de souriant et d'embaumé s'épanouissait dans leur âme, que Dieu envoyait à leurs vieux ans une fille, une sœur, avec une nuance de supériorité, de royauté idéale qui ajoutait au respect sans diminuer l'attrait. Désormais, ce fut entre eux une sorte d'émulation générale, presque passionnée : l'émulation du bien sous les gracieux auspices d'une femme. C'était à qui ferait le plus pour mériter que Sylvie lui tendit la main, le remerciât et lui sourit. On eût dit trois amoureux des anciens âges; trois paladins réveillés après quelques siècles de sommeil, et, pour plaire à leur dame, cherchant, poussettes, non plus sur les grands chemins, mais près des grabats ou dans les chaumières, non plus sous l'armet de fer ou la cuirasse d'acier, mais sous la robe noire ou la paletot marron. C'était plaisir de voir le curé, septuagénaire encore vert, s'efforçant, le matin, dans le parloir que s'y